

**DECLARATION DU CONSEIL NATIONAL DES DROITS  
DE L'HOMME COMMEMORATION DE LA JOURNEE  
INTERNATIONALE DES DROITS DES PERSONNES  
HANDICAPEES 03 DECEMBRE 2023**

La 31<sup>ème</sup> édition de la Journée Internationale des Droits des Personnes Handicapées a été célébrée ce 03 décembre 2023 à travers le monde. Cette journée, instaurée en 1992 par la résolution 47/3 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, a pour objectif principal de renforcer les actions de sensibilisation sur la situation des personnes vivant avec un handicap à l'effet d'adopter des mesures pour une société inclusive.

Cette année, la célébration s'est déroulée autour du thème : « Unis dans l'action pour sauver et réaliser les ODD pour, avec et par les personnes handicapées. ». Ce thème qui renvoie au principe « ne laisser personne de côté », vise à mettre un terme aux inégalités et discriminations que subissent les personnes en situation de handicap et leur implication pleine et entière dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable.

La Convention relative aux droits des personnes handicapées a été ratifiée par la Côte d'Ivoire le 10 Janvier 2014. Par cet acte, l'Etat, s'est engagé à œuvrer en faveur des droits des personnes en situation de handicap, conformément à ses obligations internationales en matière de droits de l'homme.

Cet engagement s'est traduit par la mise en œuvre de plusieurs actions visant l'amélioration des droits des personnes en situation de handicap. Le recrutement dérogatoire de centaines de personnes handicapées à la fonction publique, et ce chaque année, la formation des personnes en situation de handicap dans les établissements spécialisés en sont des illustrations.

Le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) salue ces actions du Gouvernement ivoirien en faveur des personnes en situation de

handicap et l'en félicite. Le CNDH note toutefois, que la jouissance pleine et entière de leurs droits par les personnes handicapées appelle des actions fortes pour lever des obstacles réels.

C'est pourquoi le CNDH invite le Gouvernement à redoubler d'efforts pour une société plus inclusive, répondant aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

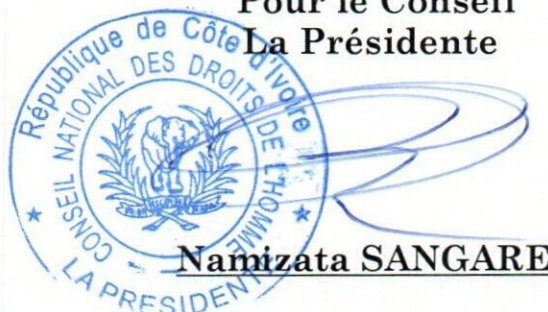
A cet effet, le CNDH réitère auprès des autorités ivoiriennes les recommandations suivantes :

- renforcer la mise en œuvre des différents instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme de manière générale et aux droits des personnes en situation de handicap de manière spécifique;
- adhérer au Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et au Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes handicapées en Afrique ;
- soumettre le rapport faisant état de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées par la Côte d'Ivoire, au Comité des droits des personnes handicapées. Le rapport étant attendu depuis le 10 février 2016.

Le CNDH réaffirme son engagement à œuvrer aux côtés du Gouvernement, au renforcement des droits de personnes handicapées en Côte d'Ivoire.

**Fait à Abidjan le 03 décembre 2023.**

**Pour le Conseil  
La Présidente**



**Namizata SANGARE**

